

Rapport Diagnostic des polluants du bâtiment

Type : Avant travaux 'complet'

Chalet au chemin de la Loyettaz 36, 1865 Les Diablerets

Mandat : 2024-02-025

Version : N°2

Date : mercredi 28 février 2024



Produbati Sàrl

Diagnostic du Bâtiment

Route de Chandoline 27

1950 Sion

Table des matières :

	Pages
1. Sommaire, Données administratives.....	3
2. Limite du diagnostic.....	4
3. Abréviations.....	5
4. Rapport de la visite	5
5. Conclusion du rapport	5
6. Situations potentiellement dangereuses pour les occupants	6
7. Réserves.....	6
8. Métrés	6
9. Stratégie d'échantillonnage.....	7
10. Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.....	8
11. Détermination de l'urgence et des mesures à prendre.....	12
12. Processus d'élimination.....	12
13. Fiches d'identification des matériaux contenant de l'amiante et mesures d'assainissement	13
14. Sources	17
15. Annexes	17

1. Sommaire, Données administratives

Titre	Diagnostic des polluants du bâtiment avant travaux	
N° de mandat	2024-02-025	
Type de rapport	Diagnostic avant travaux 'complet'	
Travaux prévu	Rénovation complète du bâtiment	
Diagnostiqueur	Maël Cretton Expert amiante Route de Chandoline 27 1950 Sion	
Laboratoires d'analyses	Analyse Amiante - Analysis	
Date du rapport	mercredi 28 février 2024	
Client	Madame Teresa Gmur Chemin de la Loyettaz 36 1865 Les Diablerets	
Adresse du bâtiment	Chemin de la loyettaz 36, 1865 Les Diablerets	
Numéro de parcelle	2710	
Numéro ECA / EGID	2155	855402
Etendue du diagnostic	Chalet complet	
Nombre de pages	Rapport	17
	Annexe 1 : Plans du chalet	4
	Annexe 2 : Résultats d'analyse (Amiante – Analysis)	2
	Annexe 3 : Méthode d'évaluation des risques FACH	3
Version	2	

2. Limite du diagnostic

Le présent diagnostic a comme objectif de déterminer la présence de fibres d'amiante sur le chantier suivant : Chalet au chemin de la Loyettaz 36, 1865 Les Diablerets. Une liste de prélèvements de matériaux, potentiellement contaminés par de l'amiante a été réalisée.

Le diagnostic avant-travaux 'complet' concerne l'entier des éléments touchés par le projet, soit le bâtiment au complet

Les conclusions de ce rapport présentent la synthèse du diagnostic effectué dans le bâtiment dans son état actuel avec les informations reçues de la part du propriétaire ou du donneur d'ordre. Ce rapport ne peut exclure la présence d'éléments cachés et inatteignables, susceptibles de contenir de l'amiante

Les éléments non accessibles tels que les éléments sous chape, les masses d'égalisation entre les boiseries et la maçonnerie, les gaines techniques ainsi que les châssis de construction ne font pas partie de la présente expertise.

En cours de travaux, si d'autres produits devaient être mis au jour, pouvant potentiellement contenir des toxiques, les responsables des travaux doivent impérativement contacter l'expert ayant effectué le présent rapport au 078/263 74 08 ou 076/352 12 84

Les matériaux contenant des polluants repérés, doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité de ces matériaux.

Les résultats laboratoires présentés dans ce rapport ont été réalisés grâce aux moyens et connaissances en vigueur. Le rapport montre une tendance générale de la répartition en amiante.

Les résultats fournis dans ce rapport serviront de base dans le processus d'élimination.

3. Abréviations

F : Flocage
FP : Faux-plafond
NFA : Matériaux fortement agglomérés

C : Calorifugeage
FA : Matériaux faiblement agglomérés
ml : Mètre linéaire

4. Rapport de la visite

Date de la pré-visite	Aucune pré-visite n'a été agendée
Accompagnant	Madame Teresa Gmur (Propriétaire)
Date du Diagnostic (sur place)	Lundi 26 février 2024
Informations complémentaires	Lors de la visite le bâtiment était occupé, le diagnostiqueur a eu libre accès aux locaux
Ecart par rapport au cahier des charges de L'ASCA	Le diagnostic a été effectué en suivant le cahier des charges de l'Association Suisse des Consultants Amiante ASCA, version 1.5 du 14.02.2022

5. Conclusion du rapport

Le laboratoire a décelé des fibres d'amiante dans le prélèvement N° 1, Plaques de couverture en fibrociment, Toiture complète	
	Amianté décelé
Le laboratoire a décelé des fibres d'amiante dans le prélèvement N° 3, Mastic de fenêtres, Sous-sol complet	
	Amianté décelé
Le laboratoire a décelé des fibres d'amiante dans le prélèvement N° 9, Colle de carrelage beige 15x15, Rez-de-chaussée : Salle de bain	
	Amianté décelé
Le laboratoire a décelé des fibres d'amiante dans le prélèvement N° 10, Colle de faïence beige 15x15, Rez-de-chaussée : Salle de bain	
	Amianté décelé

Concernant la totalité des autres échantillons le laboratoire n'a pas décelé de fibres d'amiante	
	Amianté non décelé

6. Situations potentiellement dangereuses pour les occupants

Dans l'état actuel aucune situation dangereuse n'est à relever.

7. Réserves

Aucune réserve : tous les locaux et installations concernés par le diagnostic ont pu être inspectés.

- La chaudière date de 2017

Installation Numéro		Date de mise en service	
Gonheville Françoise		10.08.2017	
Nicole Foyette 36		Brûleur N° 024 100 30642	
85 des Diablairets		Type de brûleur	
Chaudière	Solan focus	Type	Pellet elegance
Puissance (kW)	15 kW	Année	2017
Température (°C)		Température	Pertes
			Remarques

8. Métrés

Les quantités fournies par notre diagnostic correspondent à des estimations. En aucun cas elles ne peuvent servir pour des métrés réels

9. Stratégie d'échantillonnage

La stratégie d'échantillonnage et d'interprétation des résultats consiste à :

- Définir des types de matériaux différents (exemple : différencier les colles de carrelage, les colles de plinthe carrelage et les colles de faïence, etc...)
- Définir une famille homogène par type de matériau (exemple : différencier les colles de carrelage par taille et couleur : colle de carrelage 10x10 rouge et colle de carrelage 20x20 bleu)
- Procéder à des prélèvements selon un modèle statistique par type et famille homogène de matériau
- Associer et étendre les résultats d'analyses des échantillons ponctuels à l'ensemble du type et famille homogène du matériau considéré
- En cas de résultats contradictoires :
 - Application du principe de précaution sur l'ensemble du type et famille homogène si prélèvements statiques
 - Application d'un résultat par occurrence si prélèvement systématique

Chaque population de matériau différent susceptible de contenir de l'amiante à fait l'objet d'un prélèvement distinct.

- Etanchéité de sous-toiture(1x)
- Colle de carrelage (3x)
- Colle de faïence (3x)
- plaques fibrociment (1x)
- Mastic de fenêtre (1x – composite)
- Crépi mural (2x – composite)

10. Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Localisation	Elément					Amiante				Evaluation selon méthode FACH							Remarques
Lieu / localisation	N° de prélèvement	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériaux (F/C/FP/SOL/ FA/NFA)	Prélevé (Oui/Non)	Oui	Non	Contient de l'amiante par défaut	Déterminé par Laboratoire	Déterminé par un expert	Teneur en amiante	Etat de la surface	Influences extérieures	Utilisation des locaux	Evaluation du risque	Mesure VDI avant travaux	Remarques assainissement
Chambres	001	Rien à signaler (Aucun MSCA)			Non		X			X							
Sous-sol : Cave + Buanderie + Pellets + Ch	002	Rien à signaler (Aucun MSCA)			Non		X			X							

Localisation	Elément					Amiante					Evaluation selon méthode FACH							Remarques
Lieu / localisation	N° de prélèvement	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériaux (F/C/FP/SOL/ FA/NFA)	Prélevé (Oui/Non)	Oui	Non	Contient de l'amiante par défaut	Déterminé par Laboratoire	Déterminé par un expert	Teneur en amiante	Etat de la surface	Influences extérieures	Utilisation des locaux	Evaluation du risque	Mesure VDI avant travaux	Remarques assainissement	
Toiture complète	1	Plaques de couverture en fibrociment	150m ²	NFA	Oui	X			X		I	I	I	C	II		A assainir avant les travaux	Travaux à exécuter par une entreprise informée sur les risques liés à l'amiante et sur les méthodes d'assainissement
Toiture complète	2	Etanchéité de sous-toiture	240m ²	NFA	Oui		X		X									
Sous-sol complet	3	Mastic de fenêtres	4 pièces	NFA	Oui	X			X		I	0	I	A	II	Non	A assainir avant les travaux	Travaux à exécuter par une entreprise spécialisée
Sous-sol : Façades extérieures	4	Crépi mural blanc	35m ²	NFA	Oui		X		X									

Localisation	Elément					Amiante					Evaluation selon méthode FACH							Remarques
	N° de prélèvement	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériaux (F/C/FP/SOL/ FA/NFA)	Prélevé (Oui/Non)	Oui	Non	Contient de l'amiante par défaut	Déterminé par Laboratoire	Déterminé par un expert	Teneur en amiante	Etat de la surface	Influences extérieures	Utilisation des locaux	Evaluation du risque	Mesure VDI avant travaux	Remarques assainissement	
Etage : WC	5	Colle de carrelage beige 20x20	2m ²	NFA	Oui		X		X									
Etage : WC	6	Colle de faïence blanche 10x10	6m ²	NFA	Oui		X		X									
Entresol + Etage 1 + Etage 2 + monte-charge	7	Colle de carrelage terre cuite 20x20	45m ²	NFA	Oui		X		X									
Rez-de-chaussée : Cuisine	8	Colle de faïence multicolore 10x10 sur entre-meuble de cuisine	1.5m ²	NFA	Oui		X		X									
Rez-de-chaussée : Salle de bain	9	Colle de carrelage beige 15x15	5m ²	NFA	Oui	X			X		I	0	0	A	III	Non	A assainir avant les travaux	Travaux à exécuter par une entreprise spécialisée

Localisation	Elément					Amiante					Evaluation selon méthode FACH							Remarques
Lieu / localisation	N° de prélèvement	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériaux (F/C/FP/SOL/ FA/NFA)	Prélevé (Oui/Non)	Oui	Non	Contient de l'amiante par défaut	Déterminé par Laboratoire	Déterminé par un expert	Teneur en amiante	Etat de la surface	Influences extérieures	Utilisation des locaux	Evaluation du risque	Mesure VDI avant travaux	Remarques assainissement	
Rez-de-chaussée : Salle de bain	10	Colle de faïence beige 15x15	18m²	NFA	Oui	X			X		I	0	0	A	III	Non	A assainir avant les travaux	Travaux à exécuter par une entreprise spécialisée
Rez-de-chaussée : Hall	11	Crépi mural blanc	3m²	NFA	Oui		X		X									

11. Détermination de l'urgence et des mesures à prendre

L'amiante n'est susceptible de porter atteinte à la santé que si les matériaux relâchent des fibres qui sont ensuite inhalées ! Le risque dépend donc du type de matériaux, l'utilisation des locaux et des effets que subit le produit à base d'amiante au cours de son utilisation.

Le degré d'urgence est déterminé selon le fascicule N° 2891.f édité par le Forum Amiante Suisse FACH. Le degré d'urgence I est le plus important et le degré d'urgence III le plus faible. (Annexe 3 - Méthode d'évaluation des risques FACH)

12. Processus d'élimination

Ci-dessous, une synthèse du processus d'élimination des déchets amiantés selon « l'Élimination des déchets contenant de l'amiante – Aide à l'exécution intercantonale, AERA v.1.02 – décembre 2016 ».

Type de matériau	Code OMoD	Conditionnement	Filière d'élimination
Fibrociment	17 06 98	Emballages en plastique transparent, en sacs de benne ou en big-bag, avec étiquette  - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	Décharge de type B
Colles de carrelage ou de faïence	17 06 05 [ds]	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette  - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	Décharge de type E
Mastics de vitrage	17 06 05 [ds]		
Revêtements de sol synthétiques	17 06 05 [ds]		
Matériaux d'isolation	17 06 01 [ds]		
Eléments de laboratoire	17 06 01 [ds] 17 06 05 [ds]		
Autres déchets amiantés*	17 06 01 [ds] 17 06 05 [ds] 16 01 11 [ds] 16 02 12 [ds]		Inertam (France)**

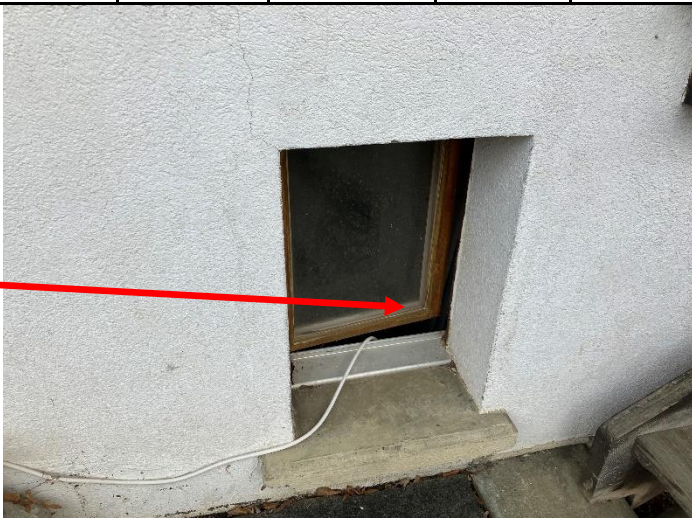
* D'autres codes plus spécifiques sont énumérés au chapitre 4.3.

** Installation de destruction des fibres d'amiante à haute température (vitrification). L'usine Inertam se trouve dans le département des Landes (40) en France.

Si le maître d'ouvrage a établi un plan d'élimination, il doit fournir sur demande, après la fin des travaux, à l'autorité délivrant les permis de construire la preuve que les déchets produits ont été éliminés conformément aux consignes qu'elle a formulées (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, (Ordonnance sur les déchets, OLED), 19.07.2016).

13. Fiches d'identification des matériaux contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

Description de l'élément	Plaques de couverture en fibrociment				
Localisation	Toiture complète				
N° d'échantillons	1	Déterminé par : Laboratoire	VDI avant travaux : Pas nécessaire		
Type de matériau	NFA	Quantité approximative	150m²		
Type de décharge : B					
Evaluation du risque	Teneur en amiante	Etat de la surface du matériau	Influences extérieurs	Utilisation des locaux	Risque
	I	I	I	C	II
					
Explication	Les plaques de couverture en fibrociment sont amiantées selon le laboratoire				
Mesures immédiates	A assainir avant les travaux				
Assainissement	Travaux à exécuter par une entreprise informée sur les risques liés à l'amiante et sur les méthodes d'assainissement				

Description de l'élément	Mastics de fenêtres				
Localisation	Sous-sol complet				
N° d'échantillons	3	Déterminé par : Laboratoire		VDI avant travaux : Pas nécessaire	
Type de matériau	NFA	Quantité approximative		4 pièces	
Type de décharge : E					
Evaluation du risque	Teneur en amiante	Etat de la surface du matériau	Influences extérieures	Utilisation des locaux	Risque
	I	I	0	A	II
					
Explication		Les mastics de fenêtres sont amiantés selon le laboratoire			
Mesures immédiates		A assainir avant les travaux			
Assainissement		Travaux à exécuter par une entreprise spécialisée			

Description de l'élément		Colle de carrelage beige 15x15				
Localisation		Rez-de-chaussée : Salle de bain				
N° d'échantillons	9	Déterminé par : Laboratoire		VDI avant travaux : Pas nécessaire		
Type de matériau	NFA	Quantité approximative		5m²		
Type de décharge : E						
Evaluation du risque		Teneur en amiante	Etat de la surface du matériau	Influences extérieures	Utilisation des locaux	Risque
		I	0	0	A	III
						
Explication		La colle de carrelage beige 15x15 est amiantée selon le laboratoire				
Mesures immédiates		A assainir avant les travaux				
Assainissement		Travaux à exécuter par une entreprise spécialisée				

Description de l'élément	Colle de faïence beige 15x15				
Localisation	Rez-de-chaussée : Salle de bain				
N° d'échantillons	10	Déterminé par : Laboratoire		VDI avant travaux : Pas nécessaire	
Type de matériau	NFA	Quantité approximative		18m²	
Type de décharge : E					
Evaluation du risque	Teneur en amiante	Etat de la surface du matériau	Influences extérieures	Utilisation des locaux	Risque
	I	0	0	A	III
					
Explication		La colle de faïence beige 15x15 est amiantée selon le laboratoire			
Mesures immédiates		A assainir avant les travaux			
Assainissement		Travaux à exécuter par une entreprise spécialisée			

14.Sources

Ce document a été rédigé sur la base des lois et réglementations existantes dans le domaine de l'amiante, de la sécurité au travail et de l'environnement, notamment les documents suivants :

1. Cahier des charges du diagnostic amiante, VABS/ASCA, association suisse des consultants amiante, Version 1.5 du 14 février 2022
2. Elimination des déchets contenant de l'amiante, aide à l'exécution intercantonale, AERA v 2.02 – décembre 2016
3. Directive CFST n°6503, amiante, commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, Edition décembre 2008
4. Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, ordonnance sur les déchets, OLED, 4 décembre 2015

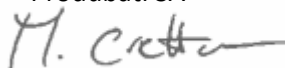
15.Annexes

Annexe 1 : Plans du chalet

Annexe 2 : Résultats d'analyse (Amiante - Analysis)

Annexe 3 : Méthode d'évaluation des risques FACH

Produbati SA



Maël Cretton

Annexe 1 : Plans du chalet

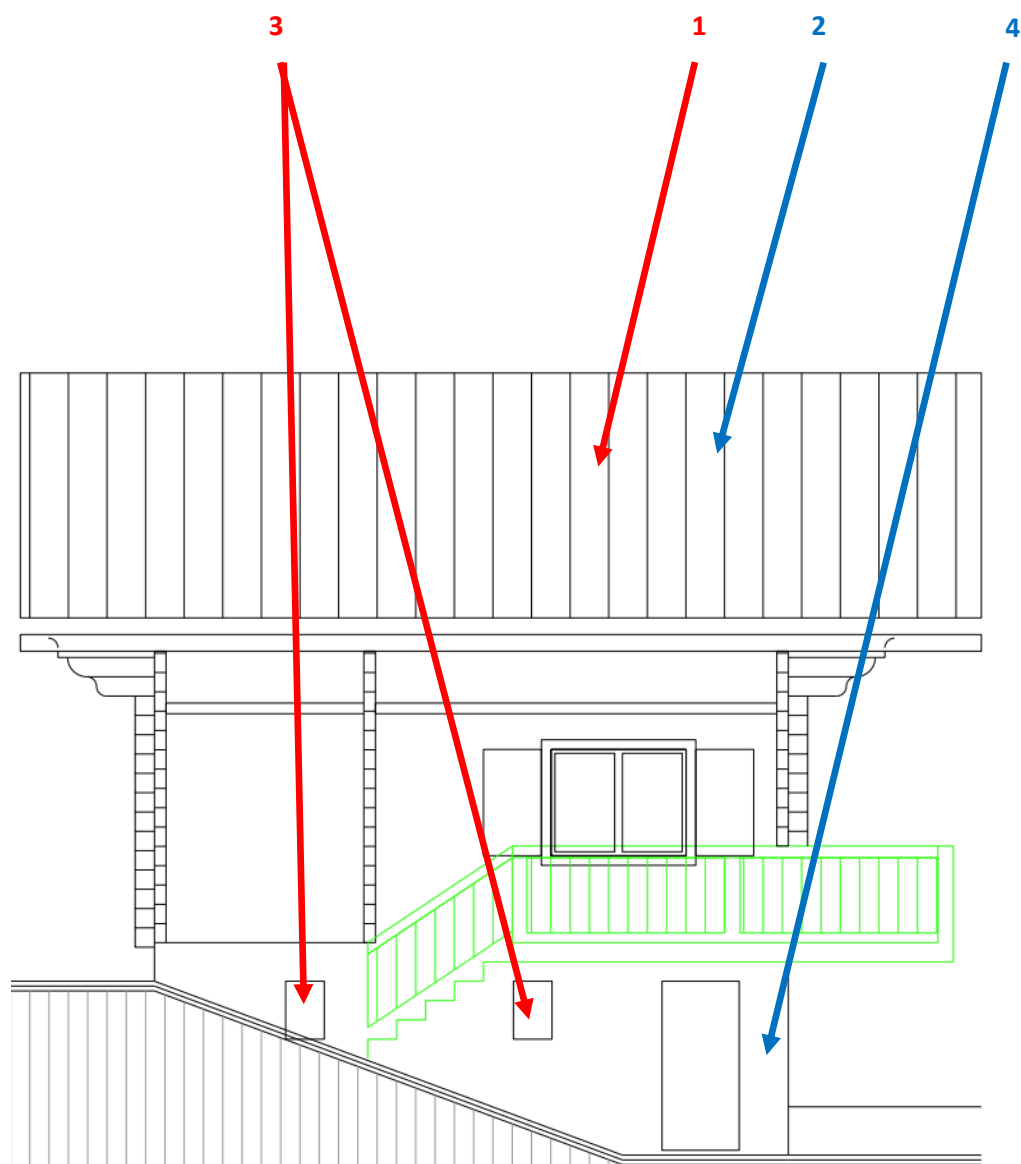
Légende :

Bleu : Non amianté

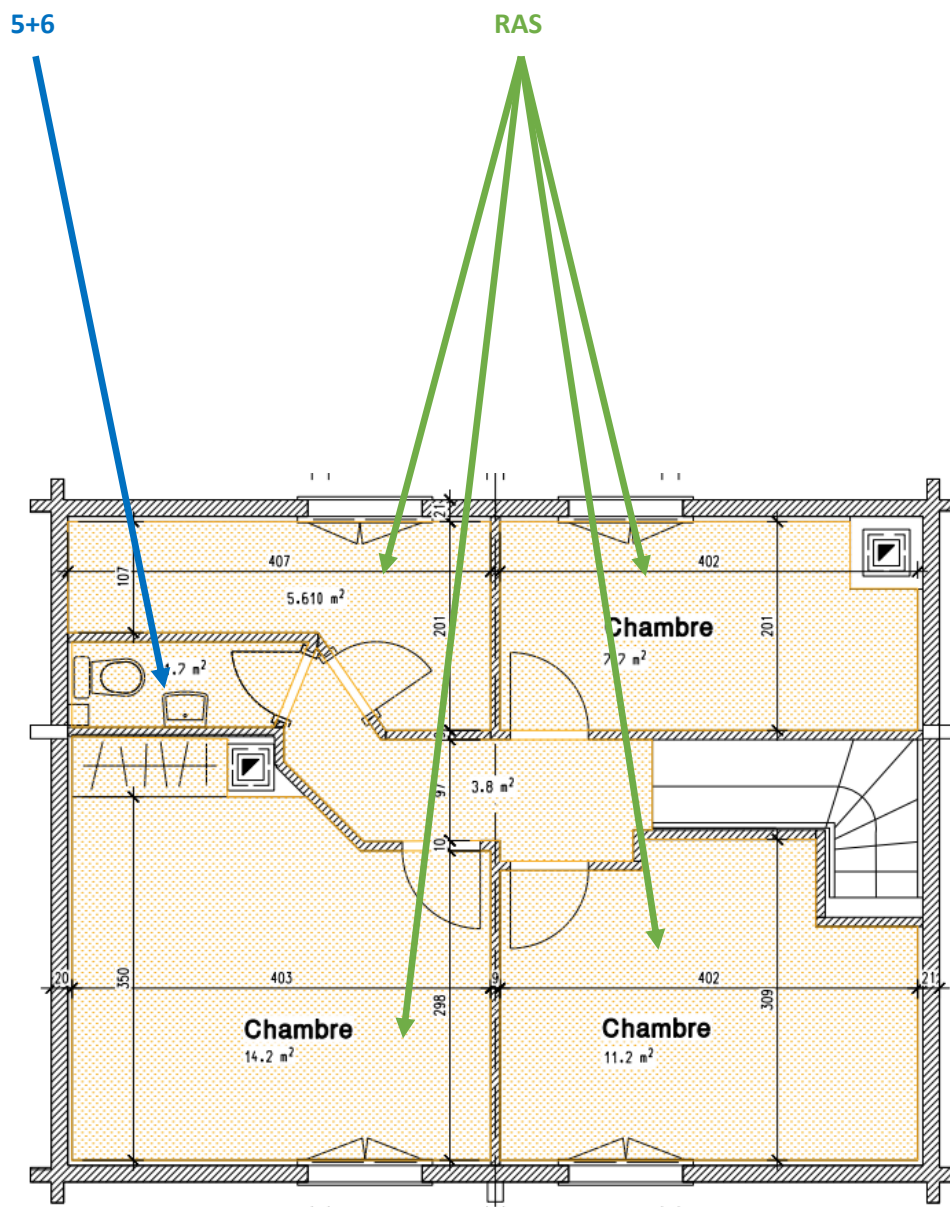
Rouge : Amianté

Vert : Rien à signaler

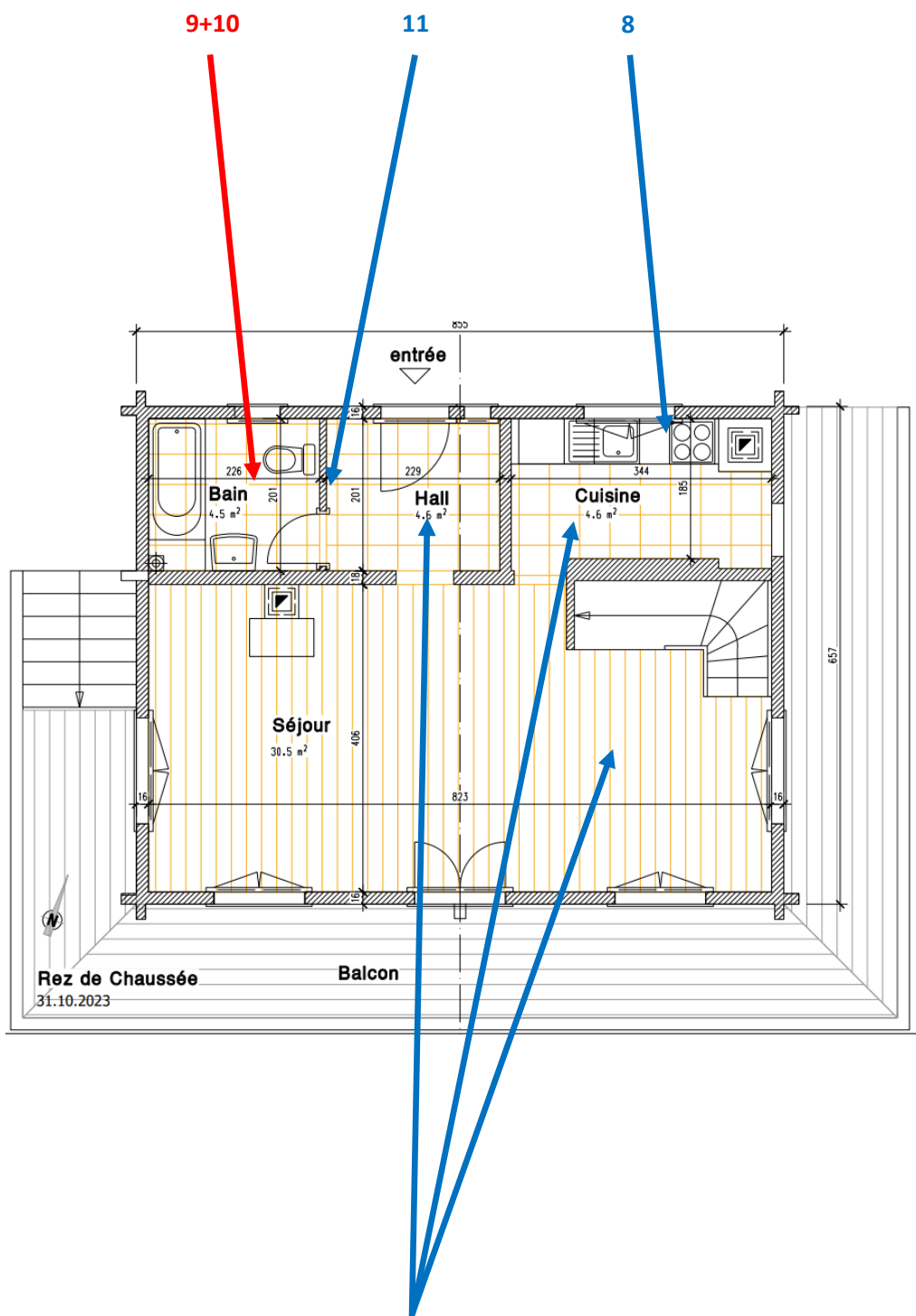
Façades et toiture :



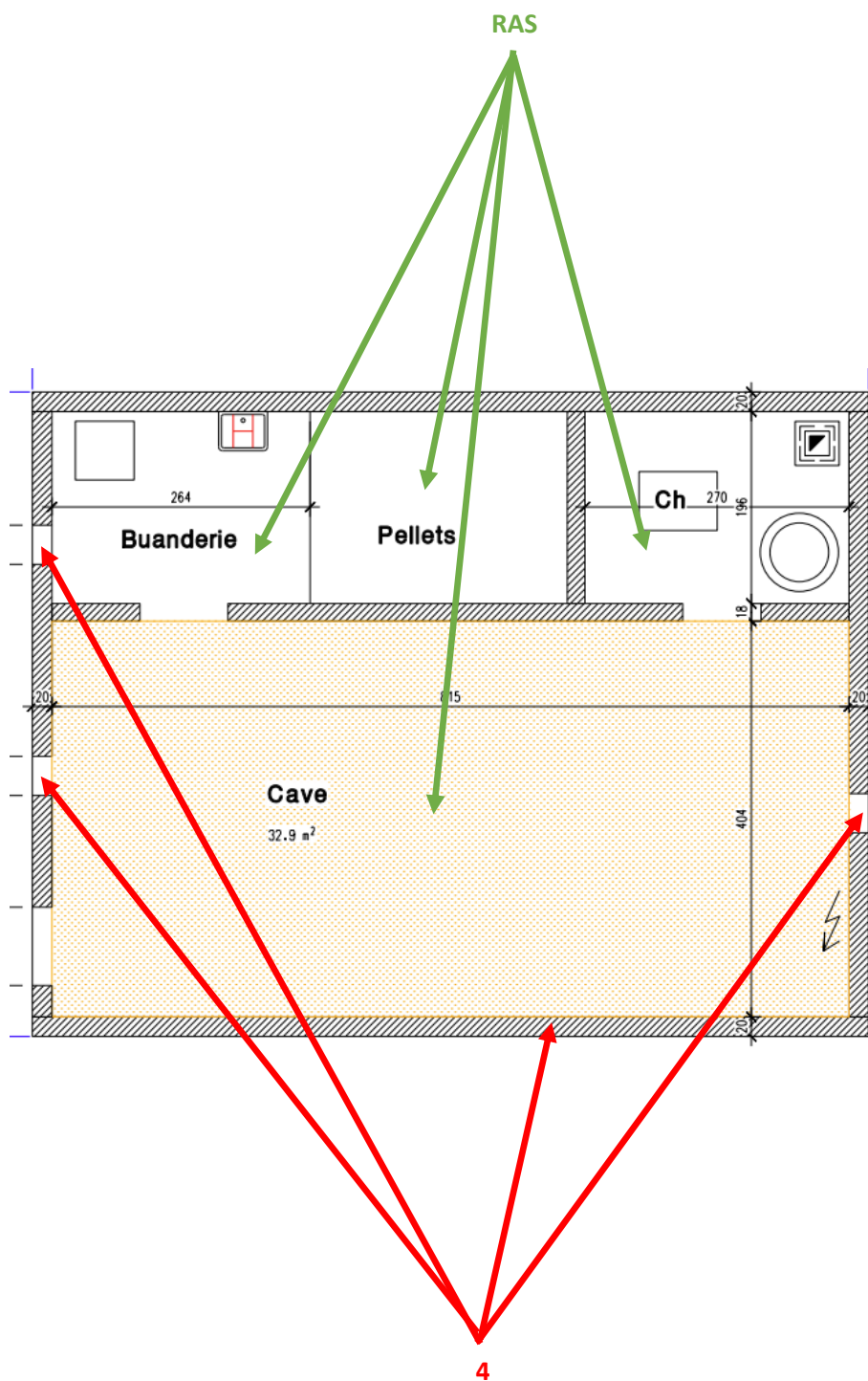
Etage :



Rez-de-chaussée :



Sous-sol :



A L'ATTENTION DE →

Produbati Sàrl

Locher Claude-Alain

Route de Chandoline 27

1950 Sion

RAPPORT D'ESSAI →

Analyse d'amiante dans les matériaux

RÉFÉRENCE →

Chemin de Loyettaz 36, 1865 Les Diablerets

DATE DE RÉCEPTION: →

26.02.2024

MÉTHODE →

Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17'025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

1 / Plaque de couverture en fibrociment• **Amiante décelé** (Chrysotile)

2 / Etanchéité de sous-toiture

• Amiante non décelé

3 / Mastic de fenêtres• **Amiante décelé** (Chrysotile)

4 / Crépi mural blanc

• Amiante non décelé

5 / Colle de carrelage beige 20x20

• Amiante non décelé

6 / Colle de faïence blanche 10x10

• Amiante non décelé

7 / Colle de carrelage terre cuite 20x20

• Amiante non décelé

8 / Colle de faïence multicolore 10x10 sur entre-meuble de cuisine

• Amiante non décelé

9 / Colle de carrelage beige 15x15• **Amiante décelé** (Chrysotile)

10 / Colle de faïence beige 15x15• **Amiante décelé** (Chrysotile)

11 / Crépi mural blanc

• Amiante non décelé

Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Sion, le 27.02.2024

Signature:



Méthode d'évaluation des risques FACH

La méthode SUVA-FACH 2891 a été utilisée dans le cadre de cette expertise afin d'évaluer les risques d'exposition aux fibres d'amiante. Elle comprend trois étapes successives : l'évaluation des matériaux, l'évaluation de l'utilisation des locaux et la détermination du degré d'urgence des mesures à prendre.

1^{ère} étape : Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Cette étape revient à évaluer le risque de libération de fibres d'amiante en tenant compte de l'état du matériau, de son degré d'agglomération et des influences extérieures susceptibles d'accélérer sa détérioration. Le cumul des trois facteurs permet d'obtenir une appréciation allant de 0 à 5.

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés		Evaluation
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	_____
	Fortement aggloméré	1	_____
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	_____
	Intact, non endommagé	0	_____
	Vitrifié, confiné	-1	_____
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	_____
	Aucune influence extérieure	0	_____
Total = évaluation globale du matériau			_____ _____

2^{ème} étape : Evaluation de l'utilisation des locaux, risque de contact avec l'amiante et exposition

La seconde étape intègre deux nouveaux facteurs : le type et la fréquence de l'utilisation du local ainsi que le degré d'accessibilité du matériau amianté. La matrice suivante permet d'obtenir une lettre allant de A à C par la combinaison de ces paramètres.

		Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnelle ou rare	B	C	C

3^{ème} étape : Détermination de l'urgence des mesures à prendre

Les résultats des phases précédentes sont rassemblés et combinés dans la troisième étape, de manière à déterminer le degré d'urgence des mesures à prendre.

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation du matériau	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I

Mesures à prendre

Sur la base du degré d'urgence attribué, une série de mesures devront être exécutées. Celles-ci sont répertoriées dans ce dernier tableau.

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air⁹⁾
II Recommander des mesures d'assainissement	- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air⁹⁾
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux